



Le Président

## SUR LA CREATION D'UN COMMISSARIAT GENERAL A L'EGALITE DES TERRITOIRES

Le Cercle Pour l'Aménagement du Territoire a réuni ses membres, anciens Délégués, Chargés de mission, personnalités extérieures à la Datar, à la suite de la décision gouvernementale de créer un Commissariat Général à l'égalité des territoires.

Les nombreuses réactions enregistrées furent plutôt favorables au regroupement des différentes entités en charge, actuellement, de l'aménagement du territoire.

La première réaction interrogative concerne l'intitulé du futur Commissariat : « à l'égalité des territoires ».

Pour nous, l'égalité des chances pour tous les territoires, donc de chacun de ses habitants, doit demeurer un objectif essentiel et puissant de toutes politiques d'aménagement du territoire.

L'égalité des territoires nous semble une chimère, voire un contre sens, chacun se nourrissant de sa différence d'avec les autres, chacun ayant fabriqué sa propre histoire avec sa propre géographie, son architecture et ses spécificités de toutes sortes qui affirment sa personnalité.

Ce sont les attaches de chacun des territoires au perpétuel mouvement du monde qu'il convient de gérer.

Les deux principes sur lesquels repose l'égalité des chances de tous les territoires doivent effectivement être la continuité du territoire et la mise à disposition pour chacun des mêmes moyens pour le développement de ses potentiels au service de ses habitants et de toute la population.

Les circonstances sont favorables au possible : la définition d'une politique d'aménagement du territoire sous tous ses aspects avec le dynamisme d'une équipe réduite, diverse et motivée, animée par un Délégué plus visionnaire

qu'administratif, rattachée au Premier Ministre et ouverte aux ministères sectoriels et aux autres, aux régions, aux collectivités locales et à la population.

L'approche transversale d'une vision claire des enjeux d'aménagement, la notion de projet et l'unité d'action sont les éléments fondamentaux nécessaires à une organisation spatiale efficiente. Elle doit l'être dans l'espace et dans le temps au service de la population d'aujourd'hui pour qui l'importance des sites, des échelles suscitent des initiatives locales sans cesse croissantes.

De nouveaux moyens d'action sont à inventer en étroite liaison avec le monde, l'Europe, les régions et les métropoles, les collectivités locales et les populations.

L'inadéquation entre la structure administrative française et la réalité des problèmes sociaux et économiques reste un frein puissant à la bonne gestion des territoires.

Le « mille feuilles » administratif nuit à l'efficacité des actions à moyen et long termes, le court terme s'imposant inexorablement à l'émergence de politiques de proximité, de circuits courts, de « local ».

A partir de notre manière de penser, à partir de la situation telle qu'elle est aujourd'hui, de l'existant, des éléments positifs des actions passées, une nouvelle approche de l'aménagement du territoire doit permettre de résoudre nos problèmes de vivre ensemble à la ville comme à la campagne, en bord de mer ou à la montagne, en vallée ou en plaine... au rythme de justes équilibres de développement nécessaires à notre bien-être.

Paris le 18 janvier 2014

Philippe Bosseau